

*Accords fiscaux—Loi*

et leurs dépenses sont nettement supérieures. Dans ces conditions, et compte tenu de la ténacité avec laquelle le gouvernement fédéral non seulement contrôle mais réduit les niveaux de dépenses du gouvernement, j'ai l'impression qu'il n'est que raisonnable de demander à tous les partenaires de la société canadienne de participer à l'effort.

Les députés doivent bien comprendre qu'il ne s'agit pas de coupures. Comme je l'ai déjà dit, les paiements vont continuer à croître à un rythme assez rapide. De plus, les provinces bénéficieront d'importantes augmentations de leurs recettes dans les prochaines années par suite des mesures contenues dans les deux derniers budgets fédéraux et de l'accroissement des rentrées fiscales qu'entraînera la reprise économique.

Je crois que même les députés de l'Opposition commencent à se rendre compte de la gravité du déficit. Je note que le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) est présent. Il est membre du parti libéral. Pourtant, il y a seulement un mois, il a parlé de la gravité du déficit et de la situation financière du gouvernement fédéral. Il avait même dit que le parti libéral devrait envisager de redéfinir le principe de l'universalité afin qu'il soit possible de réaliser des économies sur les programmes sociaux. Compte tenu de cette nouvelle politique du parti libéral, je suis certain que ses membres vont énergiquement appuyer le projet de loi.

En guise de conclusion, je voudrais souligner que nous avons admirablement réussi à réduire le déficit et à ralentir le rythme de croissance de la dette nationale. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Le déficit demeure le principal obstacle à la reprise économique, à la création d'emplois et au rétablissement du climat de confiance chez les investisseurs et les consommateurs. C'est un problème grave que nous devons chercher à résoudre par tous les moyens à notre disposition. Le projet de loi C-96 est une mesure de plus que le gouvernement prend pour juguler le déficit. Il mérite de ce fait l'appui de tous les députés.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** Question ou commentaire. La parole est à l'honorable députée d'Outremont (M<sup>me</sup> Pépin).

**Mme Pépin:** Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue conservateur s'il est d'accord sur ce que le ministre des Finances (M. Wilson), qui à l'époque était critique des Finances, lorsque ce dernier disait le 23 mars 1982: «La seule façon dont le gouvernement fédéral réduit les dépenses est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées du fédéral. Ce n'est pas du fédéralisme coopératif, c'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada.»

C'est le ministre des Finances qui disait cela en 1982. Je continue:

«Prendre unilatéralement la décision de restreindre le financement, comme le propose le gouvernement fédéral à l'heure actuelle, pour en discuter ensuite avec les gouvernements des provinces, c'est mettre la charrue devant les boeufs. Nous devrions faire le contraire.» Le ministre des Finances qui était

à l'époque critique des Finances disait... C'étaient des remarques qu'il disait à ce moment-là au gouvernement libéral. Actuellement, le gouvernement conservateur fait tout à fait le contraire de ce qu'il disait en 1982. Alors, je demande à mon collègue conservateur: Est-ce qu'il est d'accord sur ce que le ministre des Finances a dit à l'époque?

[Traduction]

**M. Dorin:** Monsieur le Président, j'ai certaines choses à signaler à la députée en réponse à sa question. Premièrement, depuis 1982, nous avons vu les déficits approcher 30, 35 et 37 milliards de dollars par année. Nous avons vu le déficit croître à un point qui me fait douter, franchement, qu'il soit utile de nous guider sur ce qu'était la situation en 1982 pour décider ce que nous devons faire aujourd'hui. Je rappelle aussi à la députée ce que j'ai mentionné dans mon discours. Le ministre des Finances a dit, au moins à partir de son premier budget de mai 1985, qu'il avait l'intention de se pencher sur ce secteur. Il a discuté avec les provinces des meilleurs moyens de réduire le déficit et il a été décidé avec elles que si ce doit être l'un des instruments pour réaliser cet objectif, le plus juste pour tous les intéressés était la formule établie le 13 décembre 1985, à Halifax.

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** Questions ou commentaires, l'honorable députée d'Outremont (M<sup>me</sup> Pépin).

**Mme Pépin:** Monsieur le Président, je reviens avec ma question parce que je pense que le député n'a pas répondu à ma question. Si on parle de péréquation, actuellement le gouvernement fédéral a pris une décision unilatérale, l'a imposée aux provinces, et M. Wilson qui était critique des Finances à l'époque disait que prendre unilatéralement une décision de restreindre le financement comme le proposait le gouvernement fédéral de l'époque pour en discuter ensuite avec les gouvernements provinciaux c'était mettre la charrue devant les boeufs. Il disait qu'il devait faire le contraire. Alors, ma question était à ce moment-là: Est-ce que vous êtes d'accord sur ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a dit à l'époque? Comment pouvez-vous justifier... à ce moment-là ce qu'il disait était correct, ce qu'il applique aujourd'hui est tout à fait différent. Actuellement il coupe dans les programmes de santé, dans les programmes de l'éducation pour sauver le déficit, par contre, il va dépanner les banques, par exemple. Alors expliquez-moi cela.

[Traduction]

**M. Dorin:** Monsieur le Président, je devrais peut-être l'expliquer autrement, une fois de plus. Le ministre des Finances, en prévision de son premier budget de mai 1985, a entrepris des consultations intensives avec les provinces, et aussi avec les représentants du patronat et du salariat, de tous les secteurs de l'économie et de tous les groupes intéressés. Il a mené ces consultations en préparation de son premier budget. Il a inclus dans ce budget des mesures précises qui relevaient directement de l'autorité du gouvernement fédéral, et il a exprimé le désir d'effectuer des rajustements dans certains domaines où les provinces exerçaient des pouvoirs.

Les mesures fiscales et de relance économique des deux budgets vont valoir des gains nets de millions de dollars aux gouvernements provinciaux. Je voudrais signaler comment cela va se produire. Premièrement, parce que les impôts que les